

Plusieurs symptômes sont révélateurs d'un déficit démocratique, par exemple une faible participation électorale, un faible engagement dans les partis politiques et une baisse de confiance à l'égard de la classe politique et des institutions démocratiques. Mais on parle moins de cet autre symptôme qui est celui de l'écart entre les attentes de la population et l'action gouvernementale, dont témoigne l'incapacité des gouvernements de produire les résultats attendus par les citoyens.

Pour remédier au déficit démocratique, on a notamment proposé de réformer le système électoral et d'améliorer les connaissances politiques des jeunes. Mais la plupart des solutions avancées seraient difficiles à mettre en œuvre et ne seraient efficaces qu'à long terme. Tous les observateurs conviendront cependant de l'importance d'accroître la participation du public pour enrichir le discours politique, élargir le dialogue et impliquer la population dans les processus décisionnels de nos institutions démocratiques.

Dans cette étude, Joseph Peters et Manon Abud (Ascentum Inc.) établissent d'abord pourquoi le Canada souffre d'un déficit démocratique, puis ils proposent de l'amoindrir en renforçant la participation du public aux processus démocratiques par voie de consultation électronique. Sans y voir un remède miracle, ils montrent que cette nouvelle approche pourrait aider nos institutions démocratiques canadiennes à prendre de meilleures décisions grâce à l'engagement de la population.

Les auteurs définissent la consultation électronique comme étant l'utilisation des technologies de communication et d'information en vue de stimuler la participation de publics variés à l'aide de différentes formes d'interaction avec les institutions démocratiques. Entre autres avantages, cette approche pourrait favoriser la culture civique et la participation de la population au discours et au débat politiques, tout en traitant certains symptômes clés du déficit démocratique comme l'écart entre les attentes du public et l'action gouvernementale.

Plusieurs études de cas viennent ensuite illustrer l'application de cette approche. La première, menée dans un cadre parlementaire, concerne une consultation en ligne sur la santé mentale effectuée par le Sénat canadien. La deuxième examine une consultation dans le secteur de l'administration publique, entreprise par Développement social Canada, sur des enjeux comme la prestation de soins, la garde d'enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les collectivités. Issue du secteur tertiaire, la troisième consultation a été réalisée par l'Association médicale canadienne, qui a interrogé ses adhérents sur la question des soins spécialisés. La dernière étude a été menée à l'étranger — il s'agit d'une consultation sur le dépistage néonatal effectuée par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande — et se présente comme un exemple à suivre. Les auteurs examinent l'orientation

Résumé

stratégique, l'approche, les conclusions, les difficultés et les leçons à tirer de chacune de ces initiatives.

À la lumière de ces études de cas et de leur expérience de la participation du public et de la consultation électronique, les auteurs formulent plusieurs recommandations à l'intention des acteurs de la gouvernance démocratique qui envisageraient d'effectuer des consultations électroniques. Parmi ces recommandations, on trouve :

- La mise au point d'un processus de consultation crédible et légitime qui soit aussi représentatif et inclusif que possible ;
- L'élaboration d'un exposé raisonné sur les avantages d'une participation aux consultations électroniques ;
- La conception détaillée du processus de consultation électronique prévoyant notamment un langage accessible, des délais de participation suffisants et la prise en compte des besoins particuliers des publics cibles ;
- L'intégration au processus de mesures d'évaluation de la consultation électronique.

Les auteurs expliquent clairement que la consultation électronique ne peut en soi combler le déficit démocratique. Ils rappellent toutefois que la participation du public est un aspect clé du nouveau modèle de gouvernance démocratique. En y consacrant le temps, les ressources et les efforts nécessaires, un processus efficace de consultation électronique pourrait faire évoluer les perceptions de la population tout en renforçant sa confiance et son intérêt à l'égard de nos institutions démocratiques.

L'étude s'accompagne de deux commentaires issus du monde universitaire et des milieux d'intervention. Kathleen McNutt (Université de Regina) convient du potentiel de la consultation électronique comme outil de dialogue démocratique susceptible d'amoindrir le mécontentement face aux institutions démocratiques. Mais elle doute qu'on puisse ainsi raffermir la confiance du public si les gouvernements ne s'engagent pas à intégrer obligatoirement les résultats des consultations à l'élaboration des politiques. Sans modification substantielle du processus de valorisation de l'opinion publique, rien ne changera à la perception qu'a la population de la réceptivité et de l'action des gouvernements. Colin McKay (Commissariat à la protection de la vie privée du Canada) adhère également au diagnostic des deux auteurs et estime comme eux que la consultation électronique favoriserait la participation. Dans sa description des défis soulevés par son application, il fait toutefois une importante distinction entre la consultation des parties prenantes d'un enjeu et celle de la population en général. Dans ce dernier cas, le Royaume-Uni et les États-Unis, notamment en ce qui a trait à la campagne électorale de Barack Obama, offrent d'intéressants exemples. Mais il reste à voir si la participation en ligne peut exercer une réelle influence sur l'élaboration des politiques, ce qui constituerait le véritable test de la consultation électronique.